

C.G.T.

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

213, Rue Lafayette
PARIS

F.S.M.

BULLETIN CONFÉDÉRAL

N° 13 — Bi-mensuel



13 Mai 1949

SECTION TECHNIQUE
de
DOCUMENTATION
de la
FÉDÉRATION des MÉTAUX

SOMMAIRE :

Le mouvement syndical des fonctionnaires	2	Bulletin du Délégué	7
Communiqués du Bureau Confédéral	3	Education	8
Communiqué sur les effectifs syndicaux	4	Les fonds du Congrès de la Paix	8
Unité d'Action	5	Déclaration de Revenus	8
Plan de Travail	6		

Le Mouvement Syndical des Fonctionnaires

Mercredi 4 mai, le Bureau Confédéral a publié un communiqué relatif aux effectifs syndicaux.

Le Bureau Confédéral a apporté la preuve que F.O. malgré ses déclarations spectaculaires, ne compte pas plus de 340.000 adhérents.

La vérité est très certainement encore au-dessous de ce nombre. En effet, un document officiel, le rapport de l'Union des Syndicats de la Seine de F.O. avoue pour 1948 environ 30.000 syndiqués...

Quoi qu'il en soit, une chose est certaine : l'influence de Force Ouvrière s'exerce surtout parmi les fonctionnaires où elle compte encore des syndicats importants tels que Trésor, Directes, Enregistrement, Préfectures, Pénitentiaires, etc...

Or, dans la lutte que nous menons pour liquider la scission, cet aspect de la question a été un peu trop négligé par nos organisations syndicales, U.D. et U.L. en particulier.

Depuis janvier 1948, l'U.G.F.F. et les Fédérations de fonctionnaires ont travaillé sur le plan national pour regrouper les agents de la fonction publique, défendre leurs revendications et tant au Conseil Supérieur qu'auprès des différents ministères, obtenir des avantages.

Cette activité ne s'est pas traduite par une organisation suffisante sur le plan départemental et local et reste donc trop le fait d'un petit nombre de responsables fédéraux.

Nos Unions ont un rôle décisif à jouer pour améliorer très sensiblement notre travail et nous leur demandons d'en prendre pleinement conscience. Il est vrai que dans certains endroits des efforts ont été faits, mais ce n'est pas la majorité des cas.

Dans chaque département, l'U.G.F.F. a des correspondants, voire même un bureau constitué, mais l'activité est assez réduite parce que les camarades qui ont accepté des postes responsables sont livrés à eux-mêmes et manquent de liaison avec les militants de l'U. D.

Nous avons demandé à l'U.G.F.F. de faire parvenir à chaque U.D. les noms des camarades avec qui elle est en contact de sorte qu'ils puissent être réunis, aidés, encouragés. Il peut arriver que nos U. D. et nos U. L. en connaissent d'autres.

Nous suggérons donc que tous ces camarades constituent autour du bureau de l'U.D. avec un camarade du secrétariat un appareil de propagande, d'information et de liaison pour l'ensemble des fonctionnaires.

La tâche de cet organisme consistera non seulement à mettre en application les directives données par l'U.G.F.F. et les différentes fédérations de fonctionnaires mais encore à organiser sur le plan départemental, local et de chaque administration ou servi-

ce l'action pour la défense des revendications particulières.

Parce que les fonctionnaires sont la plupart organisés dans des syndicats nationaux, la tendance à attendre la solution de tous les problèmes de Paris, est encore plus accentuée que partout ailleurs. S'il est vrai que les questions de traitements en particulier, se discutent sur le plan national, il est cependant une foule de revendications qui peuvent être présentées et satisfaites sur place.

Un problème se pose avec acuité, auquel il faut donner une réponse rapide. A cause justement de cette organisation en syndicats nationaux, les sections départementales et locales de fonctionnaires ne possèdent qu'une trésorerie absolument symbolique les mettant dans la quasi-impossibilité de faire quoi que ce soit. Cette situation va être étudiée à l'U.G.F.F.

En ce qui concerne les Unions départementales, nous avons aussi quelque chose à faire pour aider effectivement nos camarades. Depuis janvier, la méthode de perception de la cotisation départementale permet à nos U.D. de récupérer des sommes qui, jusqu'alors, n'étaient jamais versées.

Ainsi, pour les seuls agents de travaux (cantonniers) appartenant à la Fédération des Travaux Publics, la trésorerie confédérale a crédité l'U.D. de la Seine-Inférieure de 45.207 francs, en février 1949, l'U. D. du Cher de 40.000 francs et celle de la Loire de 38.400 francs en mars 1949, l'U.D. des Deux-Sèvres de 55.800 francs, celle de l'Eure-et-Loir de 69.600 francs en avril 1949.

Fixée uniformément à 10 francs, ristournée par la Trésorerie Confédérale, la cotisation des fonctionnaires constitue donc un apport non négligeable pour nos Unions Départementales.

C'est pourquoi nous insistons pour qu'elles aident matériellement les organisations de fonctionnaires, les sections départementales de l'U.G.F.F. en participant à l'édition de matériel approprié, aux nécessités de la propagande (réunions, déplacements, etc...) en un mot en subvenant dans toute la mesure du possible aux besoins du moment.

Ainsi, avec les nécessaires modifications que les syndicats nationaux devront apporter sur la part de la cotisation qui doit rester à la section départementale, nous donnerons à nos camarades fonctionnaires les moyens matériels qui leur manquent pour se développer, lutter efficacement contre la dispersion de leurs forces et constituer dans notre C.G.T. un puissant mouvement syndical des fonctionnaires particulièrement redouté par nos gouvernants réactionnaires.

Communiqués du Bureau Confédéral

4 MAI 1949

Le Bureau de la C. G. T. s'est réuni le 4 mai.

Il a examiné les résultats des manifestations du Premier Mai.

Ces résultats sont très satisfaisants dans l'ensemble et notamment dans les grands centres industriels.

Ces manifestations ont démontré la volonté d'unité de la classe ouvrière pour faire aboutir ses revendications et lutter pour la paix.

Dans de nombreuses localités et entreprises, les manifestations se déroulèrent sous le signe de l'unité avec la participation des différentes organisations syndicales.

Le Bureau Confédéral invite toutes les organisations confédérées à tirer les enseignements des manifestations et à poursuivre leurs efforts pour l'unité d'action en faveur de la lutte pour les revendications et notamment pour les conventions collectives.

Le Bureau Confédéral a fait le point de l'action ouvrière de ces derniers jours.

Il félicite les travailleurs, tant des Services Publics, Cheminots, Gaziers et Electriciens, que ceux de l'industrie privée, qui réalisent l'union totale dans les luttes qu'ils ont à soutenir. Il les assure de la plus entière solidarité de la C. G. T.

Le Bureau Confédéral s'est également occupé des nouvelles menaces que la politique gouvernementale fait peser sur la classe ouvrière.

Les dépenses énormes et croissantes pour la préparation à la guerre et la poursuite de la guerre du Viet-Nam conduisent naturellement le Gouvernement à envi-

sager des mesures réactionnaires dans la classe ouvrière ferait principalement les frais.

Il élève, entre autres, une vigoureuse protestation contre les tentatives de mettre en cause à cette occasion, la Sécurité Sociale, notamment contre la campagne en vue d'une modification de la loi (suppression des remboursements pour la courte maladie, petit risque).

Il dénonce cette mesure rétrograde qui n'aurait pour effet que de pénaliser les travailleurs et leurs familles et d'assurer de nouveaux superprofits au patronat par la réduction de la cotisation.

Il met en garde le Parlement contre les conséquences que pourrait avoir l'approbation de ces mesures réactionnaires.

Il invite tous les travailleurs à élever immédiatement leur protestation contre ces menaces et à s'unir en vue d'une action de masse éventuelle pour la défense de la Sécurité Sociale.

Le Bureau Confédéral s'élève contre la décision Gouvernementale d'introduire en France 20.000 travailleurs allemands, venant s'ajouter aux travailleurs italiens et aux personnes déplacées, alors que le chômage s'amplifie.

Une telle attitude ne peut avoir d'autre objectif que d'accentuer l'attaque contre les conditions de travail et de salaires, par la création d'une armée de manœuvre de chômeurs.

Enfin, le Bureau Confédéral décide de publier un communiqué sur les effectifs syndicaux, afin de démasquer les falsificateurs.

11 MAI 1949

Le Bureau Confédéral, réuni le mercredi 11 mai 1949, dénonce les dernières conséquences de la politique de préparation à la guerre :

- accroissement des dépenses militaires,
- déficit des finances publiques,
- menace de nouveaux impôts aux frais des travailleurs,
- nouvelle offensive contre la Sécurité Sociale et les allocations familiales,
- résistance acharnée à l'augmentation des salaires, etc..

Dans une telle situation, les travailleurs doivent, non seulement s'unir et agir pour leurs légitimes revendications et pour la défense des lois sociales, mais être aussi les meilleurs « combattants de la Liberté et de la Paix » pour l'application des résolutions du Congrès Mondial des Partisans de la Paix.

Le Bureau Confédéral a reçu des informations précises sur la répression antisindicaliste aux Indes et notamment sur les mauvais traitements infligés aux dirigeants et militants incarcérés du T.U.C. hindou.

Il élève à l'égard de ce fait odieux, la protestation indignée de la classe ouvrière de France, adresse l'expres-

sion de sa solidarité fraternelle aux travailleurs hindous et décide une démarche auprès de la représentation diplomatique du gouvernement hindou pour demander la libération des dirigeants et militants emprisonnés.

Le Bureau Confédéral a examiné l'évolution des discussions au sein de l'O.N.U. sur la question de l'Espagne franquiste.

Il dénonce l'appui donné à Franco par les gouvernements réactionnaires et notamment l'aide financière américaine au dictateur espagnol et décide l'envoi de protestations au Gouvernement et au Secrétaire général de l'O.N.U., réaffirmant la position constante de la classe ouvrière de France à l'égard de l'accès franquiste et à l'égard du peuple espagnol.

Le Bureau Confédéral proteste contre les poursuites arbitraires engagées par le Gouvernement contre des représentants du peuple et des journalistes. Face à ce développement de la politique marshallienne, il réaffirme la volonté des travailleurs de défendre leurs représentants, leurs défenseurs et les libertés garanties par la Constitution.

COMMUNIQUE DE PRESSE

SUR LES EFFECTIFS SYNDICAUX

Le Bureau de Force Ouvrière, dans un tract, de nombreux journaux, dans des articles, donnent sur les effectifs de la C.G.T. et de F.O. des chiffres qui relèvent de la plus haute fantaisie.

C'est ainsi que la dernière trouvaille accordée à F.O. deux millions d'adhérents et un chiffre inférieur à la C.G.T.

Ces grossières falsifications de la vérité sont reprises aux Etats-Unis par des hommes d'Etat dans le but évident de tromper les travailleurs américains sur les véritables sentiments de la classe ouvrière française qu'elle condamne, dans son immense majorité, la politique d'expansion et de domination des capitalistes d'outre-Atlantique.

Le Bureau de la C.G.T. entend remettre les choses au point et confondre les falsificateurs.

Il donnera des chiffres et ses sources d'information.

Force Ouvrière avait en fin 1948 : trois cent mille adhérents

Source d'information :

1° Le rapport d'un informateur près de l'Ambassade américaine au Département d'Etat.

Cet informateur, bien placé pour connaître la situation exacte de F.O., avisait ses supérieurs hiérarchiques que : « Malheureusement F.O. ne se développait pas et qu'elle comptait au grand maximum : 340.000 adhérents ».

Ce rapport a causé une véritable stupeur dans les milieux du Département d'Etat où l'on prenait pour argent comptant les chiffres avancés par les dirigeants F.O.

L'informateur a été mandé à Washington pour fournir des explications.

Ce qui n'empêche pas des hommes d'Etat des U.S.A., ainsi exactement informés, de continuer d'utiliser des chiffres qu'ils savent grossièrement mensongers.

2° Un rapport identique fourni aux services de Bevin par un informateur anglais près l'Ambassade britannique.

3° La déclaration de Irving Brown, au dernier congrès de l'A.F.L. : « F.O. n'est qu'un fantôme ».

Les effectifs de la C. G. T.

Au 31 mars, les Fédérations avaient réglé QUATRE MILLIONS SOIXANTE ET ONZE MILLE cartes 1948 à la Trésorerie de la C.G.T.

A la même date, cette Trésorerie avait délivré sur commande des Fédérations : CINQ MILLIONS de cartes 1949.

Nous espérons que tous ceux qui sont si prompts à saisir toute information sur la situation de la C.G.T. donneront connaissance de ces chiffres consignés dans les livres comptables qui ne mentent pas, et qui sont d'ailleurs confirmés par toutes les élections professionnelles qui assurent une grosse majorité aux candidats de la C. G. T.

Le Bureau Confédéral n'a jamais caché aux militants et adhérents que la lutte violente et acharnée menée par les forces de réaction contre la C.G.T. rendait momentanément plus compliquée et plus dure la tâche et

qu'elle était parvenue à détourner un certain nombre de travailleurs des syndicats.

Il s'est efforcé au contraire de leur démontrer la gravité de cette attaque, de souligner les causes des défections et de leur montrer les remèdes.

Ces causes, il les rappelle :

1° La scission, si elle n'a pas permis aux diviseurs de créer une organisation tant soit peu importante, a apporté le trouble et l'inquiétude chez les travailleurs les plus hésitants.

2° Les violences policières, les mensonges et les calomnies répandues en permanence par la radio gouvernementale, la presse réactionnaire et même par des ministres jusque dans les assemblées parlementaires.

3° La multiplication des entraves officielles au libre exercice du droit syndical :

— La répression patronale dans les entreprises (licenciements arbitraires de militants syndicalistes), multiplication des provocations, interdiction d'organiser les syndicats dans les entreprises, etc...).

Nous soulignons, en passant, que le Gouvernement et la majorité parlementaire laissent faire ou approuvent tacitement toutes ces atteintes à la constitution qui comporte la reconnaissance des libertés syndicales ;

4° La réduction du personnel dans de grandes entreprises ou services publics :

— réduction du personnel des chemins de fer, de 34.000 unités en deux ans,

— réduction du personnel des mines de charbon et de lignite de 40.339 unités en un an,

— licenciement massif dans les usines d'aviation, chômage complet ou partiel qui frappe durement certaines industries, notamment :

— le vêtement (travail à 55 % d'avant-guerre) ;

— les cuirs et peaux (plus de la moitié des ouvriers licenciés dans la Région Parisienne) ;

— les industries de luxe ;

— l'ameublement, etc...

Le Bureau Confédéral a si peu caché cette situation qu'il n'a cessé de s'adresser publiquement à tous les dirigeants d'organisations confédérées, en leur demandant de prendre toutes mesures utiles pour palier les difficultés du moment, en particulier :

— en expliquant aux travailleurs les buts anti-ouvriers poursuivis par les scissionnistes et leurs inspirateurs.

— en poursuivant sans relâche une politique fraternelle d'union avec tous les salariés afin de liquider la scission.

— en dévoilant constamment les mensonges diffusés par la radio et la presse.

— en faisant preuve d'esprit de responsabilité et de vigilance et en portant sans retard un effort particulier là où l'action de l'adversaire s'était fait sentir.

— en soutenant en permanence les revendications économiques et sociales des travailleurs.

— en adaptant leurs méthodes de travail et d'action

aux conditions créées par la situation nouvelle.

C'est précisément parce que nous avons agi ainsi que les ennemis coalisés de la C.G.T. éprouvent une déception de n'être point parvenus à la détruire ou à la rendre impuissante comme ils l'espéraient.

Notre souci d'informer honnêtement tous nos militants de la situation exacte, de souligner leurs responsabilités, de mettre à nu les faiblesses et les défauts de notre organisation a volontiers été interprétée par nos adversaires comme des appels de détresse.

Nous avons le plaisir de leur démontrer qu'ils se sont lourdement trompés.

Les chiffres fantaisistes qu'ils livrent à la publicité

traduisent sans aucun doute de ce qu'ils auraient désiré qui fut, mais ils ne peuvent faire qu'ils ne soient qu'un rêve très loin de la réalité.

Nous avons beaucoup à faire pour liquider complètement les conséquences de leur malveillance, mais nous y parviendrons.

Pour ce faire, nous ne craignons pas de dire qu'un certain nombre de camarades sont encore trop enclins au laisser-aller et au pessimisme.

Nous sommes sûrs qu'en leur montrant combien nos adversaires se réjouissent de l'insuffisance de leur travail, ils y apporteront un remède immédiat.

Le Bureau de la C. G. T.

L'UNITÉ D'ACTION

Dans le dernier Bulletin n° 12 du 29 avril, Benoît FRACHON, au nom du Bureau Confédéral, a insisté sur la question capitale de l'unité. Des résultats satisfaisants ont été enregistrés que nous devons connaître pour marcher plus résolument dans cette voie.

Nous voulons énumérer aujourd'hui les Fédérations qui, sur telles ou telles revendications, ont réalisé l'unité d'action avec d'autres organisations.

Les fédérations de l'AGRICULTURE C.G.T. et C.F.T.C. se sont mises d'accord sur les revendications principales des ouvriers agricoles et ont envisagé l'action commune pour la défense de ces revendications.

Les fédérations du BATIMENT et du BOIS C.G.T. et C.F.T.C. « **renouvellent aux organisations de base et aux travailleurs l'invitation de se rapprocher loyalement pour leurs intérêts professionnels** ».

Les fédérations de l'HABILLEMENT C.G.T., C.F.T.C., C.G.C. ont établi d'un commun accord un programme minimum, qui sera à la base d'une journée nationale de revendications, qui aura lieu le mardi 14 juin.

Les fédérations du VERRE C.G.T. et C.F.T.C. ont décidé d'examiner et de déposer en commun un projet de convention collective. Elles invitent les fédérations F.O. et C.G.C. à venir participer à leurs travaux.

Dans les METAUX, après la journée nationale du 12 avril, les entretiens se poursuivent entre les quatre fédérations C.G.T., C.F.T.C., F.O. et C.G.C. pour déterminer les modalités d'une action commune à mener pour obtenir la discussion rapide des conventions collectives.

Sur la base de l'action à mener en vue de l'établissement des conventions collectives, les fédérations du TEXTILE C.G.T., C.F.T.C., F.O., C.G.C. continuent une discussion qui a déjà donné lieu à différents accords.

Dans l'ECLAIRAGE, le 5 mai dernier, à l'appel des fédérations C.G.T. et C.F.T.C., les 110.000 électriciens et gaziers ont fait une grève d'avertissement de 4 heures pour protester contre « **les réticences du ministre de l'Industrie et du Commerce et de la Direction Générale de l'Electricité de France et du Gaz de France à l'égard des revendications présentées par le personnel des industries électriques et gazières, dont la légitimité et l'esprit de modération n'ont pu être contestés par personne** ». A noter que les organisations CADRES et F.O. avaient, au dernier moment, invité leurs adhérents à participer à ce mouvement.

C'est par l'action commune des trois fédérations d'EMPLOYÉS C.G.T., C.F.T.C., F.O. qu'au mois de décembre 1948, les deux jours de repos consécutifs ont été maintenus. Depuis, l'unité d'action s'est à nouveau

manifestée par le dépôt d'un projet de convention collective, commune aux trois fédérations pour la branche « Commerce ».

Dans les INDUSTRIES CHIMIQUES, la journée nationale du 29 avril a été organisée à l'appel des fédérations C.G.T. et C.F.T.C. et s'est soldée par une magnifique réussite : ayant comme objet la convention collective, cette journée, en de très nombreux endroits, a vu se réaliser l'unanimité du personnel malgré la carence des directions nationales de F.O. et de la C.G.C.

Ce sont des résultats identiques que nous enregistrons dans les CUIRS ET PEAUX où la lutte contre le chômage a permis de réaliser l'unité d'action entre les Fédérations C.G.T. et C.F.T.C. et d'organiser la journée revendicative du 27 avril.

A l'occasion des nombreuses luttes soutenues par les travailleurs des SERVICES PUBLICS, l'unité d'action à la base s'est souvent réalisée pour le plus grand profit des intérêts en cause. Aujourd'hui, sur le plan fédéral, les organisations C.G.T., C.F.T.C. et AUTONOMES ont pris contact et poursuivent la discussion pour l'obtention de leur statut.

Parmi les FONCTIONNAIRES, les efforts déployés par l'U.G.F.F. et les fédérations ont permis d'obtenir certains résultats. Malgré l'ostracisme des dirigeants nationaux de F.O., un puissant courant d'unité se manifeste dans différentes administrations qui entraîne la C.F.T.C. et des syndicats autonomes à agir en commun avec nos propres organisations.

Dans les jours qui viennent, d'autres fédérations s'ajouteront à la liste : PAPIER CARTON, TRAVAILLEURS DE L'ETAT.

Sur la base locale, nous avons déjà eu l'occasion de signaler les exemples les plus typiques.

En conclusion, rares sont les industries où nous n'ayons réussi à mettre en application l'orientation précisée par le XXVII^e Congrès Confédéral.

Malgré la participation active et avouée du C.N.P.F. à la scission, malgré les manœuvres gouvernementales, malgré les « ordres » des dirigeants nationaux scissionnistes, la persévérance de nos militants, l'esprit unitaire de nos cadres ont su, sur la base des revendications, triompher des résistances et unir les travailleurs.

Ce sont des résultats positifs, mais il faut poursuivre sans relâche notre travail d'explication, pousser toujours plus avant la discussion, traduire dans des actes les bonnes résolutions adoptées en commun. Sans oublier évidemment de poursuivre l'application de notre propre programme à la tête duquel nous devons toujours placer la défense active de la PAIX.

PLAN DE TRAVAIL

A maintes reprises, le Bulletin Confédéral a fait état de la nécessité pour nos organisations syndicales de dresser un plan de travail précis et détaillé qui leur permette de travailler avec une perspective bien définie et de ne pas s'épuiser dans un empirisme souvent stérile.

Nos Unions Départementales particulièrement, ont intérêt à adopter une méthode rationnelle pour faire face aux tâches nombreuses et difficiles qui leur incombent.

Quelques-unes seulement ont tenu compte du conseil donné par le Bureau Confédéral.

Pour aider à l'extension de la pratique des plans de

travail, nous étudions aujourd'hui deux textes établis par deux U.D. d'importance à peu près égale et aux effectifs identiques.

Les remarques qu'ils nous ont suggérées ont pour but répétons-le, d'aider les militants par une critique fraternelle susceptible d'entraîner une autocritique saine et constructive.

Sans en changer une virgule, nous donnons le plan de travail de la première. Les responsables de cette U.D. reconnaîtront sûrement leur œuvre mais, nous abstenant de donner le nom du département, qui pourra deviner duquel il s'agit ?

Premier plan de travail

Au cours des luttes revendicatives qui se sont déroulées en 1948, l'influence de la C.G.T. a grandi dans notre département. En grand nombre, les travailleurs, qui s'étaient laissés tromper par les dirigeants scissionnistes, rejoignent nos rangs.

Toutefois, il est nécessaire de renforcer notre action pour le recrutement de tous les travailleurs dans nos Syndicats.

1° RECRUTER, c'est œuvrer, non seulement pour le renforcement de nos organisations, mais aussi pour l'UNITE. Cette tâche est celle qui incombe à tous les Militants, ILS DOIVENT DONC LA REALISER. COMMENT ?

Au cours des luttes revendicatives de 1948, nous avons pu nous apercevoir que nos Organisations n'avaient pas profité de l'UNANIMITE faite dans la LUTTE pour de MEILLEURES CONDITIONS DE VIE pour faire la PROPAGANDE NECESSAIRE et POPULARISER les AVANTAGES OBTENUS, pour poser la question du RECRUTEMENT et de l'UNITE SYNDICALE, dans les USINES ou CHANTIERS. POURQUOI ?

Parce que le Syndicat n'avait pas une vie normale et que très peu de Militants participaient à la vie de leur Syndicat.

Exemple : Alors que nos syndicats ont fait un très gros travail pour le collectage pour la solidarité aux Mineurs et Ouvriers du département en grève — puisque TROIS MILLIONS ont été collectés —, le travail de l'organisation syndicale n'a pas marché de pair. En effet, les collecteurs des syndicats n'ont pu faire leur travail de placement de timbres syndicaux, ce qui a eu pour conséquence que de nombreux camarades ne se sont pas mis à jour de leur cotisation pour 1948, mettant ainsi en difficultés la Trésorerie de l'U.D. et des Syndicats.

2° Donc, le premier travail de l'U.D. est de visiter tous les syndicats, de façon à parfaire leur ORGANISATION et à développer le respect de la démocratie à tous les échelons du Mouvement Syndical.

FAIRE RESPECTER LA VOLONTE DE NOS CAMARADES, c'est le meilleur moyen d'évincer les brebis galeuses qui se glissent dans nos rangs et qui, par leur action néfaste et sournoise, empêchent le développement de nos organisations.

C'est ainsi que l'U.D. devra veiller au sérieux de la nomination, par les syndicats, des collecteurs, qui sont l'élément de base, le pouls de l'organisation syndicale, en contact direct avec les syndiqués. Ils doivent en connaître les aspirations et les causes de leur mécontentement. Ils doivent donc faire preuve de souplesse et d'initiative pour surmonter et vaincre les difficultés qu'ils rencontrent et résoudre eux-mêmes les problèmes de leur compétence, transmettre les autres à l'organisation syndicale, et chaque mois : FAIRE RENTRER LES COTISATIONS SYNDICALES.

Un bon collecteur ne laisse pas s'accumuler les retards, qui sont, par la suite difficiles à encaisser.

Il est nécessaire que l'U.D. veille aussi à l'élection des « dé-

légués du personnel ». Les candidats doivent être pris parmi les meilleurs militants ayant la confiance des camarades de atelier.

Les délégués du personnel doivent être ACTIFS et avoir l'oreille de leurs camarades, discuter avec eux de leur situation, de leurs revendications particulières.

Un délégué du personnel doit savoir concrétiser les aspirations des ouvriers et les entraîner dans la LUTTE.

Afin d'acquiescer la sympathie et l'autorité, un délégué doit être un réalisateur, un porte-parole fidèle ; son souci constant étant la défense des intérêts de ses camarades de travail.

3° AUTRE POINT IMPORTANT : Il faut que l'U.D. soit en liaison constante avec les Comités d'Entreprise pour que ceux-ci ne deviennent pas des organismes de collaboration de classe, mais un moyen supplémentaire de LUTTE exclusivement au service des travailleurs, en épaulant les revendications du syndicat, en luttant contre le plan Marshall qui amène le chômage par l'étouffement de nos industries, en s'intéressant à l'organisation du travail, en connaissant les carnets de commandes et en constituant des Comités de Défense de leur Industrie.

Le Secrétariat de l'U.D. aura donc, comme première tâche de faire respecter par les syndicats, ces méthodes d'organisation qui, seules nous permettront de renforcer notre action pour le recrutement et pour de futures victoires revendicatives.

Compte-tenu de ces explications, le Bureau de l'U.D. doit immédiatement se pencher sur une situation particulière :

LE « BATIMENT » et « CHANTIERS DE BARRAGES »

Jusqu'en 1949, l'U.D. s'est un peu désintéressée de la marche des différents syndicats du Bâtiment, laissant seule l'U.S.B.B. la responsabilité de la bonne marche des organisations du Bâtiment, ce qui est une erreur. Aussi, il est nécessaire que pour le PREMIER MAI, l'U.D. ait repris contact avec les syndicats de base du Bâtiment pour les épauler dans leurs revendications particulières, surtout dans les Chantiers de Barrages, et à renforcer, là aussi, les organisations.

Il est nécessaire que l'U.D. examine avec chaque syndicat leur situation particulière pour les aider à les résoudre. En conséquence, le Bureau de l'U.D. convoquera à chacune de ses réunions un Bureau Syndical.

Il vous appartient donc d'être à la pointe du combat pour la DEFENSE DE TOUTES LES REVENDICATIONS, car il est possible d'arracher au Patronat de meilleures conditions de vie. De multiples exemples départementaux le démontrent.

L'U.D. DOIT MOBILISER LES TRAVAILLEURS POUR :

- L'application des revendications générales de la C.G.T.
- L'aboutissement des revendications particulières à chaque entreprise et chantier.
- La défense de la Paix et des Libertés Républicaines.

— Liquidier la scission. Cette tâche est celle de tous les Militants, qui doivent, à chaque moment, œuvrer à UNIR tous les travailleurs dans une seule organisation syndicale. Les uns et les autres veulent de MEILLEURS SALAIRES pour vivre dignement et ne VEULENT PAS CONNAITRE LE CHOMAGE.

Alors, unissons-les, ouvrons-leur les portes de notre organisation.

Comme nous l'avons écrit plus haut, le défaut majeur de ce plan de travail est qu'il n'en est pas un.

En effet, un plan doit présenter quelques caractéristiques bien nettes. Il doit définir des objectifs précis, fixer pour son exécution une limite dans le temps, prévoir les moyens et les hommes pour sa réalisation, arrêter un mode de contrôle efficace.

Deuxième plan de travail

Le Congrès donne mandat à la Commission Administrative et à son Bureau de réaliser dans les **trois mois à venir**, les tâches suivantes :

1° **RECRUTEMENT.** — Amélioration du travail des Unions Locales de Brive et de Bort (Syndicat des Métaux de Brive - Barrage de Bort) — (Ouvriers agricoles, employés de commerce de Tulle).

2° **CONVENTIONS COLLECTIVES.** — Signature des Conventions Collectives locales au Barrage de Marçillac et de Treignac, Usine de La Marque à Tulle, Textile de Tulle, Bâtiment sur le plan départemental.

3° **COMITES D'ENTREPRISES.** — Préparation sérieuse des élections des délégués aux Comités d'Entreprises. Education de ces délégués pour une orientation beaucoup plus juste de ces Comités.

4° **FONCTIONNAIRES.** — Création, sur le plan départemental, de l'U.G.F.F. pour grouper l'ensemble des

Sachons les entraîner au combat afin que :

Face à l'unique organisation patronale du C.N.P.F., se dresse le **FRONT UNIQUE DES TRAVAILLEURS.**

Ces conditions remplies, l'Unité Syndicale, gage de nos futurs succès, sera vite réalisée. Ce qui engendrera rapidement la société que nous désirons tous et qui donnera à chacun : BIEN-ETRE et LIBERTE !

La seconde initiative que nous soumettons à l'attention des militants est beaucoup plus concrète. Il s'agit d'un plan de travail élaboré par une commission composée de délégués au congrès de l'U.D. de la Corrèze et ratifié à la fin de ce Congrès.

Il est ainsi conçu :

fonctionnaires sous l'égide de notre grande Confédération Générale du Travail.

5° **Création, partout où il y a des chômeurs, de fonds de chômage et ouverture de chantiers municipaux.**

6° **Création de commissions départementales féminine et de la jeunesse, ayant la tâche de grouper l'ensemble de ces deux catégories de travailleurs dans l'organisation syndicale en mettant en avant le problème de leurs revendications propres.**

7° **Préparation effective des Journées de Printemps et de la Jeunesse sur le plan départemental.**

8° **EDUCATION.** — Création à Tulle et à Brive de cours syndicaux du soir et, dans tous les centres, de correspondants à l'école nationale. Education des délégués du personnel pour faciliter leur tâche.

9° **Pas un Syndicat sans un abonnement au Peuple. Plus large diffusion de la Vie Ouvrière (cheminots de Brive).**

Non sans défauts, ce plan de travail constitue cependant une bonne base de départ qui permettra à la C.A. et au Bureau de l'U.D. d'établir un bilan sincère à l'échéance des trois mois fixés, c'est-à-dire au début de juillet prochain.

À la même date, puisqu'ils ont été rédigés à quelques jours d'intervalle, nos camarades de la première U.D. considérée, dont le dévouement et la bonne volonté ne sont pas en cause, auront certainement plus de mal, sur la base de leur plan, à fournir un compte rendu aussi précis et détaillé.

Bulletin du Délégué

A la veille de la parution du n° 5, vingt-cinq Unions Départementales ont tenu compte des conseils et directives qui ont été donnés et renouvelés au sujet de la diffusion de ce bulletin.

Dans vingt-cinq U.D., ce sont les Unions Locales, les syndicats, voire même les sections syndicales qui reçoivent maintenant directement l'outil que le Bureau Confédéral a mis à la disposition des délégués du personnel.

Non seulement le nombre d'exemplaires a été ainsi justement précisé (nous tirons à près de 100.000, après avoir débuté en janvier à 50.000), non seulement les U.D. font une sérieuse économie de temps et d'argent, mais surtout le bulletin parvient à ses destinataires, les délégués du personnel, et dans le plus court laps de temps.

Ailleurs, il est certain que nos efforts ne rencontrent pas les mêmes conditions de réussite.

Ainsi, nous recevons, en retour, un bulletin n°4 expédié par le syndicat des METAUX de NICE à un camarade parti sans laisser d'adresse. La chose est courante et la responsabilité du syndicat n'est pas en cause. Là où elle l'est, c'est d'avoir expédié le 3 MAI un bulletin dont nous avons précisé dans le Bulletin Confédéral n° 11 du 15 avril que sa parution avait été avancée pour en permettre la diffusion avant le Premier Mai.

Mais comme l'Union Départementale des Alpes-Maritimes ne nous a pas fait connaître par Union Locale ou syndicat, le nombre de bulletins à expédier, il est toujours possible de supposer qu'elle n'a pas apporté à la distribution des 600 exemplaires commandés, toute la diligence déstrable et qu'en définitive c'est elle qui est responsable du retard imputé au syndicat des Métaux de Nice.

EDUCATION

En application de la résolution de la C.G.T. sur l'Education, le Bureau Confédéral et sa commission spécialisée ont édité des brochures « cours de militants », ouvert une école par correspondance, engagé les Unions Départementales, Fédérations, U.L. et syndicats à recruter en masse des correspondants pour cette école et à ouvrir de nombreux cours du soir.

Le moment est venu de faire le point et de préciser quelques tâches urgentes qui s'imposent :

Ecole par correspondance :

Bien que de nombreuses inscriptions nous aient été envoyées, et nous parviennent encore, il faut noter un décalage assez important entre le nombre des inscrits qui ont reçu notre matériel et le nombre de ceux qui nous font parvenir des devoirs. **Les syndicats ont, ici, un rôle important à jouer pour persuader les militants inscrits à l'école de l'utilité des devoirs**, pour assurer, en un mot, le contrôle de cette tâche, et ceci s'impose d'autant plus lorsque le syndicat a acquitté les frais d'inscription de ces camarades.

Nous envoyons, en ce moment, à chaque U.D., l'état des inscriptions et de la marche de l'école pour son département. Au reçu de cet état, les directions d'U.D. devront agir avec diligence.

Cours du soir :

Selon les renseignements partiels que nous possédons, environ 150 écoles ont été tenues depuis le 1^{er} janvier. Un tel résultat est encore notablement insuffisant si l'on tient compte que la C.G.T. groupe près de 15.000 syndicats et que le nombre de ses militants s'élève à près d'un demi-million.

Dans ce domaine un double objectif doit être atteint.

- 1° **augmenter le nombre de nos écoles du soir,**
- 2° **accroître la qualité.**

Certes, la période d'été, les vacances, etc. peuvent, dans une certaine mesure restreindre nos possibilités, mais néanmoins, **tenir des cours du soir est encore possible et il faut, d'autre part, préparer sans tarder nos écoles de l'automne.**

Un soin très grand doit être apporté dans le recrutement à ces écoles, dans leur préparation et dans leur tenue.

Des négligences sur ces points sont à l'origine de quelques insuccès que des camarades d'U.D. ou d'U.L. nous ont signalés.

Nos directions syndicales trouvent et trouveront encore dans la rubrique « Education » du *Peuple*, des conseils pratiques pour une meilleure tenue de nos cours, mais **il est indispensable qu'à leur tour, ces directions nous fassent connaître les conclusions de leur expérience, les comptes-rendus critiques de leurs réalisations dans ce domaine.** Il est à déplorer que trop peu aient envoyé ces critiques et suggestions ; **c'est à cela qu'U.D., U.L., syndicats devraient s'attacher sans tarder.**

Pour atteindre ce double objectif pour nos cours du soir, pour accroître le nombre de nos correspondants à l'école par correspondance et le travail de ceux-ci, **nous demandons à chaque direction d'U.D. de désigner dans son sein un camarade dont l'une des tâches sera l'éducation et de communiquer d'urgence le nom et l'adresse de ce camarade à la section d'éducation de la C.G.T.** Il est clair que l'Education syndicale reste sous la responsabilité collective de la direction élue, mais cela signifie que pour **réaliser pratiquement** des décisions prises et pour impulser comme il se doit le travail des syndicats, des U.L. et des sections syndicales, un camarade doit suivre en permanence cette branche d'activité.

Déclaration de revenus

Nous sommes avertis que tous les Syndicats, Fédérations et Unions reçoivent, des Caisses Centrales d'Allocations Familiales, un formulaire à remplir au titre de déclaration de revenus.

Nous faisons remarquer à tous les camarades qui recevront ce feuillet, que celui-ci doit être rempli par des **non-salariés**, ou par des membres de Sociétés (en nom collectif, en commandite...). Or, tous les membres d'un syndicat (ou fédérations ou unions) sont **salariés**. Le syndicat n'est pas une Société, mais une association régie par la loi de 1884.

En conséquence, les camarades doivent **renvoyer ce feuillet** à l'expéditeur, sans l'avoir rempli.

Les fonds du Congrès de la Paix

Nos Fédérations et Unions Départementales ont reçu du matériel dans les premiers jours d'avril, qui devait être placé par nos organisations syndicales.

Il y avait là des cartes postales, des carnets de souscription à tickets détachables de 50 à 1.000 francs et des insignes pour les caravanes de la Paix.

Le Comité de soutien français du Congrès Mondial de la Paix qui a de lourdes et coûteuses tâches à réaliser, nous demande d'intervenir auprès de toutes nos organisations syndicales afin de hâter la rentrée des fonds correspondants au matériel placé.

Veillez donc, de toute urgence, envoyer l'argent à Fernand GUYOT, 2, rue de l'Elysée, C.C.P. PARIS 7.172-60.

